

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CORSICA LINEA, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.000.000 euros, dont le Siège social est situé au 4 Boulevard Roi Jérôme 20000 Ajaccio, inscrite au R.C.S. de AJACCIO sous le N° 815 243 852, N° TVA Intracommunautaire : FR 49 815 243 852

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°94 202106620 auprès de la préfecture de Corse

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles CORSICA LINEA Service Formation s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
- 1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- 1.3. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.4. CORSICA LINEA Service Formation peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- 3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, et, d'autre part, de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise.
- 3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, du versement d'un acompte de 30% du prix de la formation s'il y a lieu (montant indiqué sur la

convention de formation). Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 14 jours qui court à compter de la signature de ce contrat. La rétractation doit être signifiée à CORSICA LINEA Service Formation par lettre RAR.

4. RESPONSABILITÉ

- 4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- 4.2. Lorsque la formation se passe à bord des navires CORSICA LINEA, les stagiaires sont soumis aux clauses et dispositions des conditions générales de transport de CORSICA LINEA (annexe 1 des présentes CGV) dont ils acceptent les termes sans réserve.
- 4.3. CORSICA LINEA Service Formation ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- 4.4. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.
- 4.5. Pour certaines formations, le client déclare répondre aux prérequis. Pour certaines formations le contrôle des prérequis est effectué par les affaires maritimes quelques jours avant le début de la formation. Si les affaires maritimes refusent l'inscription, la formation devra être annulée.

5. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, CORSICA LINEA Service Formation n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

- 6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.
- 6.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à CORSICA LINEA Service Formation avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.
- 6.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

- 7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- 7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.
- 7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, CORSICA LINEA Service Formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

8.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. CORSICA LINEA Service Formation ne peut être tenue responsable de

la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

9. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, CORSICA LINEA Service Formation sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE-ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

Tout cas de force majeur invoqué s'entend tel que défini par le droit et la jurisprudence français.

10.1. Par le client personne morale

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par CORSICA LINEA Service Formation entre 30 et 10 jours calendaires avant le début de la formation, CORSICA LINEA Service Formation retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé).
- Dans le cas où la demande est reçue entre 10 et 1 jours calendaires avant le début de la formation, CORSICA LINEA Service Formation retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent

en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

10.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par CORSICA LINEA Service Formation après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, CORSICA LINEA Service Formation retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure, le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.3 Par CORSICA LINEA Service Formation

- CORSICA LINEA Service Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- Dans le cadre des formations STCW, le client atteste satisfaire aux conditions d'inscription au stage auquel il a été inscrit.

Quelques jours avant le début de la formation, les prérequis mentionnés feront l'objet d'une vérification par les affaires maritimes, seule entité en possession des titres originaux et ayant le pouvoir décisionnel final.

En cas de rejet de l'inscription par les affaires maritimes, la participation à la formation du client devra être annulée, sans préavis exigible, ni droit à indemnisation.

- En cas d'annulation par CORSICA LINEA Service Formation, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, CORSICA LINEA Service Formation propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

- En cas de cessation anticipée de la formation par CORSICA LINEA Service Formation pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CORSICA LINEA Service Formation est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à CORSICA LINEA Service Formation. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction. transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par CORSICA LINEA Service Formation est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12. CONFIDENTIALITÉ

CORSICA LINEA Service Formation, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de CORSICA LINEA Service Formation ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation

14. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Tout litige, de quelque nature que ce soit, relatif aux prestations conclues par CORSICA LINEA Service Formation et/ou en relation avec les présentes CGV, et à défaut de

règlement amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, si la partie ayant contracté avec CORSICA LINEA Service Formation a agi en sa qualité de commerçant, ou s'il s'agit d'un particulier, la juridiction compétente sera déterminée par application des dispositions du code de procédure civile.

NOTICE D'INFORMATION DANS LE CADRE DES PRESTATIONS DE FORMATION

Responsable de traitement :

Corsica Linea est le responsable des traitements de données personnelles de l'apprenant qui sont réalisés dans le cadre de la formation de ce dernier.

Délégué à la Protection des Données :

Corsica Linea a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) dont les coordonnées postales et email sont les suivantes :

- protectiondesdonnees@corsicalinea.com
- CORSICA linea Responsable du Contrôle Interne, Délégué à la Protection des Données
 42 rue de Ruffi, 13 003 Marseille.

Finalités et fondements juridiques :

Le tableau ci-dessous récapitule les finalités de données personnelles pour lesquelles Corsica Linea traite les données de l'apprenant ainsi que les fondements juridiques de ces traitements :

Finalités du traitement	Fondements juridiques
Gestion administrative	L'exécution de la
	convention de formation
Gestion de la formation	L'exécution de la
	convention de formation
Gestion des évaluations	L'exécution de la
	convention de formation
Gestion des inscriptions	L'exécution de la
et des absences	convention de formation
Gestion du recouvrement	L'exécution de la
des éventuels impayés	convention de formation
Réalisation d'enquêtes et	Notre intérêt légitime
de statistiques	_
Sécurité des locaux et du	Notre intérêt légitime
parking	_
Réalisation d'actions de	Notre intérêt légitime ou
prospection commerciale	votre consentement
	lorsqu'il est requis par la
	réglementation

Catégories de données collectées et sources :

Corsica Linea traite des catégories de données personnelles suivantes : les données d'identification (noms, prénoms, lieu de naissance, nationalité, etc.),

l'adresse email, des données relatives à la formation (emplois du temps, validation d'acquis, résultats aux évaluations, etc.), les données relatives au paiement liés des frais d'inscription et aux impayés et les données afférentes à la prospection commerciale.

Les informations collectées par Corsica Linea et qui sont indispensables pour répondre aux finalités précitées sont identifiées par un astérisque sur les formulaires de collecte. Si l'apprenant ne renseigne pas ces champs obligatoires, Corsica Linea pourrait ne pas être en mesure d'assurer le service concerné.

Les données de l'apprenant sont collectées directement par Corsica Linea en cas d'inscription effectuée directement auprès de ses services. Elles peuvent également être transmises par les partenaires de Corsica Linea (entreprises employeurs de l'apprenant, etc.).

Destinataires des données :

Les données personnelles de l'apprenant sont principalement communiquées/accessibles aux services Formation et Sécurité de Corsica Linea.

Les données nominatives de l'Etudiant pourront également être transmises à des partenaires et/ou des prestataires de Corsica Linea aux fins de gestion de la formation, de recouvrement des impayés, de réalisation d'enquêtes et de statistiques et de prospection commerciale. Les sous-traitants agissant selon les instructions de Corsica Linea seront tenus de mettre en œuvre les mesures de protection appropriées.

Si certains des partenaires de Corsica Linea se trouvent hors de l'Union Européenne, Corsica Linea s'assurera que les transferts sont réalisés conformément aux exigences réglementaires françaises (par exemple, mise en place de clauses contractuelles adoptées par la Commission européenne). Vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données pour obtenir de plus amples informations sur ces sujets ainsi qu'une copie des documents pertinents.

Durées de conservation :

Les données personnelles traitées par Corsica Linea sont conservées conformément à la réglementation relative à la protection des données et selon les durées des prescriptions légales. De manière générale :

- Les données afférentes au dossier administratif et pédagogique sont conservées pendant la durée de la formation augmentées de 5 ans :
- Les données relatives aux impayés sont conservées jusqu'au règlement amiable du différend ou, à défaut, jusqu'à la prescription de l'action judiciaire;

- Les évaluations sont conservées pendant un an. sauf différend :
- Les données afférentes aux prospects sont conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact :
- Les questionnaires d'enquêtes sont conservés pendant 5 ans.

Vos droits:

L'apprenant a le droit de demander l'accès et la rectification de ses données personnelles.

L'apprenant a le droit de demander la limitation du traitement de ses données personnelles, (i) s'il conteste l'exactitude de ses données pendant la durée nous permettant de vérifier l'exactitude de ces dernières, (ii) s'il considère que nous traitons illicitement ses données et qu'il exige une limitation de leur utilisation plutôt qu'un effacement, (iii) si nous n'avons plus besoin de ses données au regard des finalités visées ci-dessus mais que celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice, (iv) en cas d'exercice de son droit d'opposition pendant la durée de vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes que nous poursuivons prévalent sur les siens.

L'apprenant a le droit de demander la suppression de ses données personnelles. En cas de demande de suppression de ses données, Corsica Linea pourra néanmoins les conserver sous forme d'archivage intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à la satisfaction de ses obligations légales, comptables et fiscales.

L'apprenant a le droit de demander, à tout moment, à exercer son droit d'opposition vis-à-vis des traitements exploités pour des motifs légitimes.

L'apprenant a également le droit de s'opposer à la prospection commerciale, sans avoir à fournir de motif.

L'apprenant a le droit d'exercer son droit à la portabilité des données, ce qui lui donne le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel le concernant ou de les transférer à un tiers dans un format structuré et couramment utilisé et lisible par une machine.

L'apprenant a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative

L'apprenant a le droit de retirer son consentement à tout moment. Toutefois, le retrait de son consentement peut avoir, en pratique et selon le cas, une incidence sur sa relation avec Corsica Linea.

Ces droits peuvent être exercés, à tout moment, en envoyant un courrier électronique à l'adresse protectiondesdonnees@corsicalinea.com ou un

courrier à l'adresse suivante : CORSICA linea – Responsable du Contrôle Interne, Délégué à la Protection des Données - 42 rue de Ruffi, 13 003 Marseille.

L'apprenant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données à caractère personnel post-mortem. Les directives générales (concernant l'ensemble des données à caractère personnel se rapportant à la personne concernée) peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Les directives spécifiques peuvent être envoyées à Corsica Linea.

L'apprenant peut également – s'il le souhaite - introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Des informations supplémentaires sont accessibles sur son site Internet www.cnil.fr.